

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

La MRC de Marguerite-D'Youville s'associe à la SORAC pour la récupération des appareils de réfrigération et de congélation de type commercial et institutionnel.

Verchères, le 21 juillet 2026 — Dans un souci de proactivité en matière de bonnes pratiques environnementales, la MRC prend les devants et signe la première entente de la région avec la Société de récupération des appareils commerciaux (SORAC) pour la récupération des appareils de congélation et de réfrigération de type commercial et institutionnel en fin de vie qui se trouvent sur son territoire, et selon les normes environnementales en vigueur.

Cette entente découle du premier programme national à être mis en place pour la récupération de produits visés, qui sont exclusivement de type commercial et institutionnel. Depuis le 30 septembre 2022, il est interdit de récupérer ou de valoriser un produit visé par le Règlement (RRVPE) ou d'en confier la récupération ou la valorisation, autrement que dans le cadre d'un programme officiel de responsabilité élargie des producteurs (REP).

Les produits visés par le programme sont entre autres les :

- Réfrigérateurs et congélateurs
- Cellules de refroidissement
- Celliers réfrigérants
- Refroidisseurs à vin
- Présentoirs et îlots réfrigérés
- Machines à glaçons
- Distributeurs réfrigérants automatiques d'aliments ou de boissons
- Machines distributrices réfrigérées
- Appareils réfrigérés de type laboratoire ou médical

Les industries, commerces et institutions (ICI) peuvent dès maintenant déposer gratuitement leurs vieux appareils aux deux points de service de l'écocentre Marguerite-D'Youville, à Contrecoeur et à Varennes. Ceux-ci seront ensuite pris en charge gratuitement par la SORAC pour l'ensemble des opérations de récupération.

Le partenariat marque une avancée concrète pour la région en matière de gestion environnementale selon Daniel Plouffe, préfet de la MRC et maire de Calixa-Lavallée : « Protéger l'environnement est une responsabilité partagée. En développant des solutions de collectes adaptées et facilement accessibles pour les ICI de notre territoire, nous les aiderons à faire leur part. Ce service spécialisé répondra à ce besoin. »

« Nous saluons le leadership dont fait preuve la MRC. Nous sommes confiants et déterminés à tracer la voie afin de détourner ces appareils des sites d'enfouissement et ainsi contribuer à un bilan environnemental positif en minimisant les rejets de GES dans l'atmosphère. » a déclaré pour sa part Nathalie Desjardins, directrice générale de la SORAC.

À propos

La SORAC est l'organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC ayant le mandat de mettre en œuvre un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les appareils de réfrigération et de congélation commerciaux et institutionnels qui sont arrivés en fin de vie utile.

La collecte et le recyclage de ces produits en fin de vie permettent de récupérer jusqu'à 97% des composantes de ces appareils et de réduire l'utilisation de matières premières.

Chaque appareil recyclé de façon sécuritaire permet d'éviter le rejet d'une tonne de GES dans l'atmosphère, ce qui équivaut à 4 400 km parcouru avec un petit VUS ou en voiture berline.

Tous les détails se trouvent sur le site Internet de la SORAC à l'adresse www.sorac.ca

— 30 —

Source : Dominic Gauthier
Coordonnateur aux communications et relations publiques
dgauthier@margueritedyouville.ca

Nathalie Desjardins
Directrice générale de SORAC
1-888- 728-9169 #301
nathalie@sorac.ca